

Le projet pour l'enfant : une reconnaissance des familles et des professionnels

Nicole Laloux

Responsable du service enfance, UTPAS Avesnes/Fourmies, Département du Nord

En préambule, je souhaite faire un bilan de cette démarche interdépartementale sur les droits culturels. La première rencontre a eu lieu en décembre 2012. J'ai d'abord trouvé cette démarche compliquée et complexe. Mais chemin faisant, les échanges interdépartementaux, et les forums ont nourri ma réflexion et m'ont consolidée dans mes fondamentaux. Les droits de l'homme font partie de moi. Les droits culturels sont venus affiner ma pratique et m'ont renforcée dans mes convictions. Dans ce contexte, j'ai développé une étude de cas en interrogeant le projet pour l'enfant au travers des droits culturels.

Tout est évidence pour certains, mais je pense que nous avons un devoir d'exigence face aux familles et aux enfants. Nous devons rendre lisibles nos actions, les formaliser.

J'ai ainsi mis en place le projet pour l'enfant avec une équipe qui doutait d'en trouver le temps. J'ai pu démontrer l'importance de communiquer et de respecter la famille comme l'enfant dans son mode d'expression et cet auprès d'une équipe qui est impactée par des émotions contraires face à l'éloignement d'un enfant. Le projet pour l'enfant est un levier pour dynamiser l'accompagnement d'un enfant et sa famille, avec des partenaires de différents horizons. Plus j'avance dans la démarche, plus je pense que l'éloignement doit être la dernière solution. Bien sûr, il est indispensable de protéger l'enfant de la maltraitance physique, psychologique, des abus sexuels et des maladies mentales non stabilisés des parents. Mais je pense qu'il y a une dérive de vouloir éloigner l'enfant dans des contextes liés à la pauvreté sociale.

Je m'interroge sur l'interprétation de la loi de mars 2007 par les professionnels à l'origine de la demande de placement. Est ce que la pauvreté est un caractère de danger imminent? Est ce que l'insalubrité est un caractère de danger imminent? Est ce que la déscolarisation est un caractère de danger imminent? Est ce que la peur de son enfant devenu adolescent est un caractère de danger imminent? La séparation est douloureuse, traumatisante et souvent peu comprise.

Les professionnels pensent trop souvent placement = solution. Il faut se décaler, faire le pas de côté. Nous voyons la famille dans les carences et les négligences qui ont conduit à l'éloignement de leurs enfants et nous oublions trop souvent que les parents ont des savoirs faire et des expériences de vie sur lesquels les professionnels doivent s'appuyer.

Je déplore que le projet pour l'enfant et sa famille ne se généralise pas plus. Nous devons, aux enfants et à leurs familles, la formalisation de nos axes de travail pour les aider dans leur fonction parentale et réajuster notre accompagnement.

Nous avons un devoir d'exigence face aux familles et aux enfants: nous devons rendre lisibles nos actions, les formaliser.

Les droits culturels m'ont permis d'organiser et de prendre ma place dans l'animation des rencontres entre les enfants, les familles et les partenaires. Dans la rencontre pour construire le projet de l'enfant, je suis vigilante à valoriser le patrimoine culturel des familles et leurs potentiels. Éduquer un enfant n'est pas simple, et quand le lien social, l'isolement, les problèmes d'argent, sa place dans la société compromise et stigmatisée, tout devient très compliqué.

L'éloignement d'un enfant met en cause la dignité des parents. Quel regard est posé sur la famille d'un enfant placé? La lecture de l'ordonnance est un moment important, il faut nommer les carences, les négligences, demander aux parents une implication avec leurs ressources et leurs potentiels. Ce sont des moments très forts, la parole des parents et de l'enfant devrait y avoir la même valeur que celle des professionnels.

Un support au management d'équipe

Le travail d'accompagnement dans un service enfance est au carrefour de demandes administratives et judiciaires. Pour moi, la priorité est de mobiliser la famille dans ses compétences parentales avec tous nos moyens humains. Je regrette que nos institutions se complexifient face au risque, et fassent appel à des procédures multiples et variées qui viennent flouter le travail d'articulation, de cohérence et de cohésion autour et avec la famille et l'enfant.

L'équipe que j'accompagne est mobilisée dans les droits culturels de fait. Sans être nommément impliqués dans cette démarche, leurs pratiques professionnelles sont respectueuses des familles et des enfants. La démarche Paideia m'a permis de manager avec plus d'aisance.

Je suis convaincue et habitée par le respect de l'être humain dans toute sa diversité. Le management ne s'improvise pas, il faut acquérir une bonne connaissance des interactions que produit une équipe. Nos formations diverses et variées, créaient de la richesse mais aussi des oppositions entre des cultures métiers différentes. Au quotidien, dans mon management, je porte une véritable attention au respect de nos formations et nos expériences. Les droits culturels, c'est aussi apprendre à manager la diversité des professionnels.

Aujourd'hui, je suis convaincue que le management d'une équipe en protection de l'enfance doit passer par une sensibilisation aux droits culturels.

Quel devenir pour le projet pour l'enfant?

Quels que soit les outils utilisés, projet pour l'enfant, conférence familiale, projet d'accompagnement etc..., l'enfant doit être au cœur de notre action.

Sa place est dans sa famille, avec son identité. Déplacer un enfant doit être un acte d'une grande responsabilité, qui aura des impacts sur sa vie future. Tout doit être tenté et tous les moyens mobilisés pour que ce ne soit qu'une parenthèse constructive.

Les départements investissent des moyens humains et financiers importants pour la protection de l'enfance. Soyons convaincu qu'à la place que nous occupons nous pouvons faire changer les choses.